

Opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

mercredi 30 septembre 2015, par [admin](#)

De nombreux parents d'élèves étrangers et immigrés ont des difficultés à suivre la scolarité de leurs enfants et sont peu familiarisés avec le fonctionnement de l'institution scolaire. Cette situation s'explique en partie par les obstacles que beaucoup d'entre eux rencontrent pour lire et écrire le français. Toutefois, ces parents ont de très fortes attentes pour leurs enfants en matière de réussite scolaire et professionnelle.

Afin de permettre à ces parents d'élèves étrangers (hors Union européenne) d'améliorer leur connaissance de la langue française et de se familiariser avec le cadre scolaire et le milieu enseignant, les ministres chargés de l'Intégration et de l'Éducation nationale ont décidé de lancer une opération expérimentale, « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration », qui a donné lieu à la signature le 25 juillet 2008 d'une circulaire créant un dispositif intitulé [« Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration »](#).

Il s'agit de proposer aux parents d'élèves, étrangers et immigrés, des formations gratuites à la langue française dispensées dans les établissements scolaires fréquentés par leurs enfants.

Le collège Jean Moulin reçoit tous les vendredis matins 12 parents depuis six ans maintenant pour l'apprentissage du français. Ces cours ont beaucoup de succès.

I. Les objectifs de ces formations

- Acquérir une meilleure maîtrise de la langue française pour ces parents (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement pouvant éventuellement les conduire à l'obtention d'une certification ;
- Favoriser une meilleure insertion dans la société française, par la présentation des principes, usages et valeurs de la République ;
- Faciliter la connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et des parents, afin de leur donner les moyens de mieux suivre la scolarité des enfants et de faciliter l'exercice de la parentalité.

II. L'extension géographique de ce dispositif

- Cette opération qui a débuté en novembre 2008, à titre expérimental, dans 12 départements de 10 académies, s'est élargie à 31 départements, compte tenu d'une évaluation très positive par les établissements scolaires, à l'ensemble des départements, chefs lieux de région ainsi qu'à tous les départements franciliens.
- Pour l'année scolaire 2010-2011, 41 départements de 27 académies ont été concernés. Pour l'année scolaire 2011-2012, l'opération est développée dans 23 départements supplémentaires : le dispositif est désormais présent dans 64 départements.

III. Les partenariats locaux

- Cette opération a vocation à s'articuler avec les actions développées par les autres acteurs locaux tels que les établissements de l'Éducation nationale, les communes, les associations et les réseaux de parents ou d'aide à la parentalité. Elle s'appuie sur les ressources pédagogiques locales, enseignants, formateurs d'adultes de Greta et dans une grande partie des départements, ce sont les centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants (CASNAV) qui coordonnent l'opération.

IV. Le bilan

- Pour l'année scolaire 2010-2011, 322 établissements scolaires ont participé à l'opération, soit près de 60 % de plus que l'année scolaire précédente. La plupart des sites sont situés dans les territoires de l'éducation prioritaire. 23 % des sites travaillent en relation avec les équipes pluridisciplinaires de la réussite éducative et quasiment tous les sites ont développé des partenariats avec les communes ou le secteur associatif.
- En 2010, 5 050 parents ont bénéficié de ces formations, soit une progression de 66 % par rapport à 2009. Les femmes sont fortement majoritaires (90 %).